

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2007017

Signataire : FG/SD

OBJET : 28 rue du Chemin Vert et 80 rue du Port : projet de cession de terrains communaux au profit de la SIDEC pour le projet VILLA MARIA (relocalisation de l'hôpital européen La Roseraie).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier de la Ville d'Aubervilliers en date du 23 novembre 2007,

Les services de France Domaine ayant été sollicités,

Considérant l'intérêt à céder à la SIDEC les terrains communaux situés dans la convention de concession d'aménagement signée entre la Commune d'Aubervilliers et la SIDEC le 22 novembre 1991,

Considérant que ces biens font partie de l'emprise foncière pour la relocalisation de l'hôpital La Roseraie (projet Villa Maria),

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Verts" et "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Décide de céder à la SIDEC les terrains communaux situés 28 rue du Chemin Vert et 80 rue du Port à Aubervilliers, cadastrés D n° 132 et n° 8.

Article 2 : Fixe le prix de la cession à 284.900 €, libres de toute occupation.

Article 3 : Autorise le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction, sous réserve de l'avis définitif des services de France Domaine.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824.

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué.